Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 46 (1901)

Heft: 4

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

parlant, à la vérité, de Paris ; mais son raisonnement s'applique à la province aussi) :

Ce gouvernement de fait, issu de la révolution devant l'ennemi, manquant d'autorité en raison même de son origine, n'ayant pas d'armée, sans police (il ne pouvait songer à s'appuyer sur celle de l'Empire), ayant à prendre ses décisions au milieu d'une population de deux millions d'habitants en proie à l'affolement, pouvait-il avoir cette « main de fer », prendre ces « mesures énergiques » qu'il est si facile de préconiser aujourd'hui?

Aucun esprit raisonnable ne le soutiendra.

Que le ministre civil de la guerre ait été souvent mal inspiré, je n'en disconviens certes pas. Mais, si tout ce qu'il a fait n'a pas été bien fait, eût-il mieux valu ne rien faire? Je ne le crois pas. Et, d'autre part, à défaut de Gambetta, eût-on trouvé quelqu'un pour faire quelque chose? Je ne le crois pas davantage. A mon avis, toute la question est là, et, puisque l'occasion s'en présentait, j'ai cru bon d'indiquer ma manière de voir à ce sujet. Peut-être serait-il juste d'ajouter que cet avocat incompétent s'est montré supérieur à ce qu'on était en droit d'attendre d'un avocat incompétent. Mais je n'irai même pas jusque-là.

INFORMATIONS

FRANCE

L'artillerie de campagne. — A propos des grandes manœuvres françaises, un officier espagnol, le lieutenant-colonel d'artillerie Casimiro Lanaja, qui y a assisté en simple spectateur, donne dans le *Memorial de artilleria*, de décembre 4900, quelques indications intéressantes sur le matériel et la tactique de l'artillerie française.

Nous reproduisons quelques-unes de celles qui se rapportent à l'artillerie de campagne.

Parlant de la nouvelle pièce de 75 mm. à tir rapide, l'auteur dit que les officiers qui connaissaient la pièce Schneider-Canet essayée au printemps 1900 au polygone de Carabanchel, trouvent que ces deux pièces présentent de très nombreux caractères communs.

L'une et l'autre ont un affût à berceau mobile. Il est à présumer que le mouvement de recul est absorbé comme dans la pièce Schneider-Canet par un frein hydraulique en employant un autre liquide, et qu'un récupérateur à air comprimé ramène la pièce à sa position initiale — l'affût proprement dit demeurant immobile.

Le pointage en direction s'opère en dirigeant la ligne de mire par le guidon et la hausse fixés au côté gauche de la pièce. Le pointeur assis sur un siège d'affût durant tout le tir et ne perdant pas de vue le but, manœuvre le volant de gauche donnant le pointage latéral et fait partir le coup.

Un appareil de sûreté automatique empêche de tirer le feu avant que la culasse soit complètement fermée. Au côté droit de la pièce, se trouve l'appareil à engrenage servant à donner l'élévation. Un repère indique, sur un arc gradué, la valeur des élévations correspondant aux différentes distances et donne aussi à chaque instant la graduation de fusée correspondant à la distance de tir commandée par le capitaine. On reconnaît que la pièce est bien pointée (ou plutôt que l'élévation de la pièce est correcte) au moyen d'un niveau placé à gauche de la pièce sous les yeux du pointeur. Ces dispositifs abrègent considérablement les opérations du pointage et ont permis, paraît-il, d'obtenir une rapidité de 25 coups à la minute aux expériences de Châlons.

Bien entendu cette qualité du canon français ne saurait être utilisée que dans des cas extraordinaires, car une rapidité de tir de 10 coups à la minute provoque déjà une grande difficulté d'approvisionnement en munitions.

A ce sujet, la France a mis en pratique l'idée originale et pratique, émise pour la première fois il y a plusieurs années par le colonel d'artillerie Fernando A. de Sotomayor, consistant à désembreler l'arrière-train des caissons et à placer ces derniers immédiatement à côté et derrière leur pièce respective ou sur la même ligne.

Dans l'arrière-train du caisson français se trouvent 2 coffres à munitions dont le grand côté est perpendiculaire à l'essieu des roues.

Dans l'intervalle, séparant les coffres, une tablette porte un appareil servant à graduer automatiquement les fusées.

Au moment d'entrer en batterie, on désembrèle l'arrière-train du caisson à côté de la pièce et on le fait basculer en arrière : la flèche étant à charnière est rabattue vers le sol et forme point d'appui.

Le fond inférieur des coffres, qui se présente alors verticalement à l'ennemi, est recouvert d'un blindage à l'épreuve des balles de fusils et de shrapnels.

Les couvercles des coffres s'ouvrent en arrière comme les portes d'une armoire et les artilleurs servants se tiennent derrière cet abri blindé commodément installés pour procéder à l'extraction des cartouches ou à la graduation des fusées.

Chaque coffre de l'arrière-train peut loger 36 cartouches, soit 72 pour les 2 coffres, avec une proportion d'obus et de shrapnels variable selon les besoins spéciaux de la campagne.

Pour ravitailler ultérieurement la batterie, on substitue les avant-trains aux arrière-trains épuisés (ou l'on procède au transbordement de leurs munitions). Les avantages de ce système d'approvisionnement sont manifestes.

Il est vrai qu'au premier abord, l'augmentation du front vulnérable de la batterie paraît très fàcheuse, mais il faut tenir compte du fait qu'aux distances actuelles de combat, la batterie présentera, aux yeux de l'ennemi, le même aspect que les arrière-trains soient en ligne ou non (?!), que l'ennemi aura toujours grand peine à pointer sur une pièce spéciale et qu'en tout état de cause, il répartira son feu comme par le passé.

D'autre part, s'il est incontestable que la surface vulnérable du front est augmentée, les nouveaux éléments exposés sont blindés et les avant-trains, le personnel et les chevaux qui constituent les éléments les plus importants à soustraire au feu seront à couvert à proximité des batteries.

Nous n'avons pas de renseignements sur l'approvisionnement total en munition de la batterie au combat, car, en ces manœuvres, on n'a pas simulé le ravitaillement, et la nécessité d'utiliser d'autres munitions que celles des arrière-trains de première ligne ne s'est pas présentée.

La douille des cartouches était en métal et nous n'avons pas d'indication au sujet d'essai d'une gargousse combustible qui parerait à l'un des inconvénients inhérents aux cartouches métalliques, c'est-à-dire l'encombrement de l'emplacement de la batterie.

Pour recueillir les douilles vides, la batterie française a une voiture placée sur une de ses ailes. Cette voiture, dont sont dotées toutes les batteries, sert en même temps d'observatoire.

Au sujet de l'attelage, notons la suspension du timon au moyen d'un arc de fer, cintré, fixé au bout du timon et dont les extrémités sont reliées au colleron de chaque cheval par une courte courroie. Ce dispositif ne paraît pas avantageux.

Les batteries réduites à 4 pièces et 4 caissons forment l'unité de manœuvre.

Le choix des positions, toujours difficile, mais particulièrement dans les terrains peu accidentés de la région de ces manœuvres, a été l'objet d'un grand soin et a été remarquablement bien compris.

En règle générale, l'artillerie a été groupée en grande masse et l'on a même réussi à réunir en une seule grande ligne 35 batteries, dont le feu a naturellement amené la décision du combat en fort peu de temps.